

Pouvoir d'achat dans la Fonction publique : Premier rendez-vous manqué

En proposant une progression dérisoire de la valeur du point d'indice pour 2009, le Gouvernement prend le risque d'obérer l'ensemble de la négociation.

Le ministre Eric WOERTH a présenté le 24.06.2008 aux organisations syndicales les orientations salariales pour les trois années 2009-2011, qui visent d'une part le maintien du pouvoir d'achat du traitement des agents et d'autre part l'évolution des autres éléments que sont les grilles indiciaires et le régime indemnitaire.

L'UFFA-CFDT acte les avancées que constitue la refonte des grilles indiciaires des catégories B et A. Elle y voit la poursuite d'engagements pris lors de la signature des accords de janvier 2006. Elle prend également note des propositions en matière de primes et indemnités tout en rappelant que c'est en priorité la transparence sur les modalités d'attribution et l'harmonisation des régimes indemnitaires qui doivent être assurées.

Mais l'UFFA-CFDT dénonce les propositions rigoureusement insuffisantes d'évolution de la valeur du point (0,5 % au 1er Juillet et 0,3 % au 1er octobre 2009). En choisissant de « décrocher » de façon durable la valeur du point du niveau de l'inflation et de celui de la revalorisation du SMIC, le Gouvernement reprend d'une main ce qu'il avait concédé de l'autre par le biais de la reconstruction de la grille de la catégorie C (accord JACOB).

.../...

Les propositions du ministre :

- Une augmentation du point d'indice de 0,50 % au 1^{er} juillet de chaque année pour la période 2009-2011 et une hausse complémentaire de 0,30 % au 1^{er} octobre 2009 (au printemps de chaque année des mesures complémentaires pourraient être prises).
- La grille des agents C sera revalorisée par l'attribution de points d'indice différenciés à compter du 1^{er} octobre 2008 (1 à 2 points au mieux).
- Pour tenir compte de la hausse des carburants, revalorisation du barème des Indemnités kilométriques avec effet au 1^{er} août 2008 (hausse communiquée le 3 juillet prochain).
- A compter du 1^{er} janvier 2009, tous les types d'abonnement ou cartes mensuels ou hebdomadaires pourront être indemnisés (négociations prévues pour début septembre). Une concertation sera engagée pour les agents contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour le trajet domicile travail, parallèlement à celle qui va s'engager dans le privé suite aux annonces de F. Fillon.

Par ailleurs, les discussions sur un processus de refonte ou d'amélioration des grilles, sur la base notamment du livre blanc sur la Fonction publique, se poursuivront à l'automne. Sont essentiellement visés les agents de catégorie B et les personnels d'encadrement de catégorie A. Il s'agira de mieux prendre en compte le niveau de qualification lors du recrutement et d'assurer l'attractivité des fins de carrière en valorisant les avancements de grades ou l'exercice de responsabilités particulières. Le ministre a annoncé souhaiter allonger la durée des carrières à 35 ans, contre 25 ans actuellement.

S'agissant des primes, un groupe de travail associant les organisations syndicales travaillera à simplifier les régimes indemnitaires (1 000 primes différentes aujourd'hui).

Les attachés auront un nouveau régime indemnitaire, la prime de fonctions et de résultats, composée d'une part fixe et d'une part variable (liée au mérite). Enfin, un système d'intéressement collectif devra être mis en place dès 2010 en fonction de la réalisation des objectifs fixés au service ou administration.

Pour l'année 2008, en l'absence d'augmentation supplémentaire du point d'indice, le ministre propose de mettre en place un dispositif permettant de garantir (en tout ou partie) le pouvoir d'achat afin de tenir compte des « pics » d'inflation (l'Insee prévoit pour 2008 une inflation de 3,1 %).

Paris, le 25.06.2008

La prochaine réunion avec le Ministre aura lieu le jeudi 3 juillet 2008 à 15 Heures

NB : Le ministre du Budget et de la Fonction publique a rappelé l'objectif du gouvernement : le retour à l'équilibre des finances publiques en 2012 en respectant le principe du retour aux fonctionnaires des économies résultant du non remplacement d'un fonctionnaire de l'Etat sur deux. Ce retour budgétaire s'élèverait pour les trois années concernées à 1,4 milliards, sachant que l'augmentation de 1 % de la valeur du point représente 840 millions d'euros (450 pour la Territoriale et 360 pour l'Hospitalière).